

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014/2015

**Arrêté portant proclamation de recevabilité de candidature(s)
pour l'élection du / de la Directeur ou Directrice
de l'Unité de Formation et de Recherche Sciences des territoires et de la communication
(UFR STC) - composante de l'Université Bordeaux Montaigne**

VU le Code de l'Education, et notamment son article L.713-3,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux -III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

VU les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 28 mars 2014, tels que modifiés en conseil d'administration le 10 octobre 2014,

VU les statuts de l'UFR STC de l'Université Bordeaux III approuvés en conseil d'administration du 25 février 2010 et tels que modifiés en conseils d'administration du 23 avril 2010, du 12 juillet 2013,

VU l'arrêté du 20 février 2014 tel que modifié par arrêté du 05 mars 2014 relatif aux élections au conseil de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 08 avril 2014,

VU le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections au conseil de l'UFR STC en date du 10 avril 2014,

VU l'élection de Monsieur Olivier Laügt à la direction de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication (STC) en date du 10 mai 2012,

VU la cessation anticipée du mandat du directeur de l'UFR STC en exercice, prévue à la date du 11 juillet 2015,

VU l'arrêté du 28 mai 2015 relatif à l'élection du / de la Directeur (rice) de l'UFR STC,

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 – Candidature (s) recevable (s) :

En application de l'arrêté susvisé, la date limite de dépôt des candidatures à l'élection du / de la directeur (directrice) de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne était fixée au mercredi 17 juin 2015 – 16h00 au plus tard

Il a été constaté à cette date le dépôt d'une seule candidature :
-ESCADAFAL Alain – MCF – Département IATU de l'UFR STC.

☞ Est déclarée recevable pour l'élection du / de la directeur (rice) de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 30 juin 2015 la candidature suivante :
-ESCADAFAL Alain – MCF – Département IATU de l'UFR STC.



Article 2 – Publication

La publication du présent arrêté est assurée par voie d’affichage en salle G105 et dans le couloir du bâtiment G – 1^{er} étage et par voie de mise en ligne sur le site web de l’Université Bordeaux Montaigne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 19 juin 2015

*Le Président
de l’Université Bordeaux Montaigne,*

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le: 23/06/2015.

Transmis au recteur chancelier des universités le: 23/06/2015.